

<b>Rencontre</b>	2e RDV sur l'eau
<b>Date</b>	29 mai 2013
<b>Endroit</b>	Manoir Saint-Castin, Lac-Beauport, Salle St-Castin A
<b>Administrateurs présents</b>	Daniel Desgagnés, président Jean-Paul Raïche, premier vice-président Sébastien Duchesne, second vice-président Caroline Brodeur, Secrétaire-trésorier Denise Cloutier, administrateur Marc Fafare, administrateur Aline Gagnon, administrateur Ambroise Lycke, administrateur Sylvain Michon, administrateur
<b>Personnes ressources</b>	Antoine Verville, directeur général adjoint Marie-Ève Buist, Chargée de projet (ROBAN) Marie-Claude Leclerc, directrice générale Caroline Gagné, chargée des communications Marie-Hélène Gendron, chargée de projets Opération Bleu Vert Catherine Ferland Blanchet, chargée de projets et des services Vincent Jaillet, stagiaire Guillaume Bourget, chargé de projets PDE

## **Bloc : Aménagement du territoire et sécurité face aux inondations**

### **Présentation de Pascal Bonnetain, AFEPTB**

- Pouvez-vous nous détailler ce que contient un Plan d'action de prévention des inondations (PAPI)?
- Il y a 7 grandes sections dont l'information à la population et aux élus, une section sur l'environnement, une sur les coûts et bénéfiques, une sur les mesures de protection (bâtiments et humains).
- Sur quel territoire on fait un PAPI ?

- On prend en compte des notions de temps de réponse des crues et on fait de la modélisation. C'est aussi et surtout fait dans un contexte de concertation.
- Comptez-vous modifier vos plans de zones inondables en fonction des changements climatiques?
- Ces plans changent souvent en fonction des activités humaines, mais aussi en raison des changements climatiques. Cela provoque beaucoup de mécontentement de la part des citoyens par contre.
- Les schémas d'urbanismes doivent répondre à ces questions.
- En France, il y a les SAGE et les SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui incluent des éléments comme l'urbanisation, les transports, les industries, etc.
- Qui a la responsabilité de revoir les zones inondables?
- L'État, le préfet, le ministre.
- S'il y a inondation, il y a souvent obligation de déménagement.
- Des quartiers et infrastructures en zones inondables à risque sont déménagés.
- De quelle façon fonctionne votre système d'alerte pour informer la population ?
- Toutes les préfectures ont un système de base, mais il y a aussi des systèmes développés à différents endroits en fonction des usages (agriculteurs, camping, etc.).
- Les systèmes d'alerte sont-ils uniquement basés sur les précipitations ou aussi sur le débit.
- Par 3 éléments : les précipitations, le débit et l'expérience des anciens. Toutes rivières de France sont mesurées par débit.
- En ce qui a trait à la responsabilisation, quand on doit déménager des gens, qui prend les coûts en charge ? Comment prévenir ça à long terme ?
- Par l'État ou les collectivités selon les risques.
- Pour les normes concernant les plaines inondables, est-ce du mur-à-mur pour l'ensemble de la France?
- Plusieurs éléments rentrent en ligne de compte dont la concertation, les outils juridiques et il y a aussi des zones adaptées particulières.
- Mot de la fin sur la différence entre la France et le Québec : En France, nous agissons beaucoup plus sur la sécurité par les institutions publiques et vous avez plus la mentalité nord-américaine en essayant de vous en sortir par l'action des citoyens. Partout, il a des choses à apprendre.

*Voir présentation de Monsieur Bonnetain.*

### **Présentation de Dominique Dupont (MSP) et Marie-Josée Ossman (MDDEFP)**

- Est-ce possible de recevoir des alertes via le site de vigilance ?
- Non, mais c'est une bonne idée.
- Il y aura plus de précipitations, mais il faut être vigilant et voir ceci comme des tendances et non des prévisions.
- Effectivement et les changements climatiques sont pris en compte dans les scénarios.
- Mais il semble que les scénarios soient contradictoires...
- C'est pourquoi on va considérer les tendances.
- Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas de consensus scientifique, il y en a un. Présenter un acétate sur les impacts des changements climatiques comme vous l'avez fait peut

porter à confusion, car ce n'est pas applicable à l'ensemble du Québec. Il faudrait prendre soin de le faire en présentant une fourchette d'incertitude.

*Voir les présentations de Mesdames Dupont et Ossman.*

**Présentation de Christine Savard (MSP), Caroline Roberge (MRC Haut-Richelieu) et Luc Castonguay (Ville de St-Jean-sur-Richelieu)**

*Voir les présentations de Mesdames Savard, Roberge et de Monsieur Castonguay, ainsi que le prochain point sur le panel de discussion.*

**Panel de discussion sur les solutions pour un aménagement du territoire adapté aux zones à risque avec Caroline Roberge (AARQ), Harm Sloterdijk (COVABAR), Dominique Dupont (MSP), Marie-Josée Ossman (MDDEFP), Denis Lapointe (UMQ). (AM)**

Harm Sloterdijk: Les inondations sont un phénomène naturel et l'action humaine l'a rendu catastrophique. Les multiples constructions ont obstrué le lit de la rivière, il y a donc moins d'espace et lors de la crue au printemps, il y a un manque d'espace pour s'étendre. L'approche de la gestion de l'eau se faisait auparavant de manière sectorielle, maintenant on adopte une approche pluridisciplinaire et multisectorielle. Nous prenons en compte les activités humaines et donc la protection de la vie humaine/ infrastructure, mais aussi la dimension écosystémique. Nous avons une connaissance spécifique des régions par l'intermédiaire des OBV et l'on étudie la morphologie, géographie, écosystème, la portée du problème et ce qui doit être fait, etc.

L'approche canadienne et américaine pour le St-Laurent est très différente. Aux États-Unis, on préconise une approche non structurelle (en amont) tandis qu'au Canada, puisque nous sommes affectés par les inondations, nous pensons de manière dynamique, par exemple, la construction d'un barrage. Il importe d'avoir une action intégrée par les parties prenantes afin d'influencer les décideurs-politiciens de manière à ce qu'ils développent une vision de prévention plutôt que de réaction.

Denis Lapointe: C'est un vaste sujet pour cinq minutes. Tout d'abord, il faut savoir qu'il y a trois paliers de gouvernance et de gestion: fédéral, provincial, municipal. Cependant, il n'y a qu'un seul payeur: le contribuable. Il faut donc avoir les moyens de ses ambitions (union des municipalités, nouveau livre blanc, etc.). Il faut refaire un partage financier pour que les municipalités puissent prendre des décisions. À l'heure actuelle, les municipalités n'ont pas assez de financement. Le gouvernement vient partiellement

en aide aux municipalités. Le partage se fait en 3 parties. La moitié de cet argent vient du monde municipal, l'autre moitié du monde provincial ou fédéral. Par contre, les gouvernements provinciaux et fédéraux récupèrent les sommes investies par les taxes perçues par la TPS/TVQ des entreprises dans leurs achats de matériels, etc. et au niveau municipal, il n'y a pas cette entrée d'argent en retour. Il faut des taxes progressives. L'argent doit servir pour financer des programmes de réhabilitation comme la consolidation de berges ou la gestion des milieux environnementaux. Il faut donc revoir le partage à ce niveau-là. Mais les paliers supérieurs sont-ils ouverts?

MDDEFP (Marie-Josée): La politique de protection des rives à 25 ans. On a choisi d'accorder la protection des rives aux MRC. La loi sur l'aménagement et l'urbanisme est récente et on doit se donner des objectifs et des concepts. Les principes 0-20 et 20-100 ans sont des principes qui vont rester. À l'échelle du gouvernement, il y a un chantier sur le réaménagement des orientations (GIRE et inondations). On doit se questionner à nouveau pour vraiment savoir comment on veut voir ce réaménagement.

Caroline Roberge: voir PowerPoint- présente ce qu'est et en quoi consiste un plan de gestion.

Questions Michel Leclair (OBV Charlevoix Montmorency): Puisque la rivière à St-Jean étrangle (ne peut plus évacuer), qu'en ait-il de l'impact anthropique structurel? Est-ce que le barrage serait la solution? Ma piste de solution serait de s'inspirer de l'exemple américain qui consiste en un programme d'assurance pour les zones inondables. Au Canada, nous avons des assurances que pour le refoulement des égouts et aucune pour les impacts naturels. Ce n'est pas équitable que ce soit les contribuables qui payent la facture des inondations, avec des assurances, nous pourrions responsabiliser les citoyens vivant dans des zones inondables.

Harm Sloterdijk:

En ce qui concerne le choix entre une solution structurelle et non-structurelle, le choix d'un barrage peut peut-être être désirable, mais pour la population, ce n'est pas évident d'appuyer un tel projet, car pour l'aspect esthétique/dynamitage, ce n'est pas très intéressant de voir un barrage dans le Richelieu.

Denis Lapointe: Le modèle de taxation axé sur le local ne reflète pas la réalité, nous devrions donc adopter une approche globale. En effet, lorsque l'on reste axé sur le local, c'est incompatible, car ne permet pas d'apporter des actions sur le long terme.

On doit avoir les moyens de ses ambitions et avoir une redistribution entre paliers gouvernementaux plus que d'augmenter les impôts.

Christine Savard: L'approche n'est pas simple, mais elle est intéressante. Les risques d'inondation ne sont pas assurables. Il faut faire une distinction entre les résidences permanentes et les chalets, car ils ne sont pas couverts de la même façon. Le système américain est différent, mais est moins généreux. Nous donnons jusqu'à un maximum de 150 000\$ pour une résidence principale. On ne couvre pas les chalets ou blocs appartement si ce n'est pas le principal revenu du contribuable. Nous devons donc être prudents.

Question Jean-Éric Turcotte (Stratégies Saint-Laurent): Si les gens s'installent dans ces zones inondables c'est qu'ils en avaient la possibilité. Ils n'avaient pas tout le bagage d'informations nécessaires pour comprendre les enjeux. Nous devons aussi nous mettre du côté du citoyen. Il faudra donc «outiller» l'information. Il faut comprendre les différentes perceptions des citoyens. À Ste-Flavie, le ministère du Transport reconstruit la route et en même temps on donne le choix aux citoyens d'être déplacés avec une compensation ou de rester et assumer les risques. C'est un exemple contradictoire.

MDDEFP (Marie-Josée): Oui, en effet, la cohérence d'action entre les différents ministères est nécessaire. Je suis d'accord qu'il y a eu une incohérence de la part du gouvernement dans ce cas. Il existe des chantiers afin de réunir tous les ministères impliqués de manière à travailler ensemble pour atténuer les incohérences. On doit aussi considérer les objectifs du Ministère du Transport dans l'exemple présenté.

Christine Savard: Dans ces cas, la vie des gens peut être mise en danger. Ce n'est pas juste une question d'argent.

Denis Lapointe: Il y a la question du modèle de conception des ouvrages. Le travail dans un ministère et il y a des règles à respecter.

Harm Sloterdijk: En Hollande, il y a une compagnie d'assurance qui travaille avec le gouvernement et obtient des subventions pour les infrastructures. Pour voir si c'est assurable et si la limite n'est pas couverte, ce n'est pas remboursable. Mais la population doit payer, nous devons donc le prendre en considération.

Question: Comment le projet de construction de 250 maisons 0-20 ans a pu accepté?

MDDEFP (Marie-Josée) :L'outil plan de gestion vient permettre la consolidation des zones de grands courants. Avant la convention Canada-Québec établissait déjà les barèmes et les orientations du gouvernement. Depuis 2000, les municipalités peuvent utiliser le plan de gestion. Depuis 2005, très peu de plan de gestion ont été approuvés. Il faut voir ce qui a été consolidé et développé. Il faut aussi évaluer les enjeux liés à la sécurité publique pour chacune des situations.

Question: Est-ce avantageux de calculer le remplacement des maisons? Est-ce assurable?

Christine Savard: C'est le choix des assureurs, pas des citoyens.

Denis Lapointe:

Le modèle de taxation ne prend pas en compte les réalités environnementales. Même si les municipalités ont une responsabilité environnementale, elles n'ont pas les ressources financières.

Christine Savard: ce serait une analyse intéressante, car ça nous a couté 100M incluant les infrastructures municipales, régionales, agriculteurs et citoyens). 3000\*100 000= 100M donc bonne question à évaluer.

**Panel de discussion sur les solutions pour un aménagement du territoire adapté aux zones à risque avec Caroline Roberge (AARQ), Harm Slotterijk (COVABAR), Dominique Dupont (MSP), Marie-Josée Ossman (MDDEFP), Denis Lapointe (UMQ). (PM)**

- Est-il possible de faire un véritable arrimage PDE-SAD ?
- C'est déjà en train de se faire à différents endroits.
- Il y a un problème majeur, celui du financement, des actions peuvent être inscrites au SAD sans jamais être réalisées
- Comment le PDE peut-il nous aider à solutionner les problématiques des zones à risque ?
- Dans un premier temps dans une démarche d'arrimage, il faut parler du même territoire, parler le même langage et proposer des actions qui correspondent à la réalité de la MRC comme des ajustements réglementaires.
- Il faut aussi qu'il existe une véritable collaboration et que l'OBV et la MRC participent l'un l'autre à la réalisation des PDE/SAD.
- Dans notre cas, l'OBV a amené la vision «eau» de l'aménagement du territoire et les libellés des éléments de PDE sont en bleu dans le SAD.
- Est-ce que les OBV ont les moyens de promouvoir leur PDE?
- Le rôle de concertation des OBV est issu de la loi.
- Pour nous, il est aussi possible de découper le PDE à l'échelle municipale.
- Il faut traduire dans la réglementation municipale les éléments de PDE/SAD.
- Les OBV peuvent documenter les aléas avec les riverains en continu et produire de l'information pour les autres intervenants.

- Il n'y a pas de modèle d'Arrimage unique, c'est du cas par cas. Il est important de rejoindre les municipalités. Tout d'un PDE ne va pas dans un SAD. Il faut déterminer ce qui doit être fait et ça dépend au final de l'ouverture, car le PDE contient les actions à effectuer volontairement par les différents acteurs.
- La reconnaissance de l'OBV est importante. Avec le caractère légal, les municipalités et MRC devraient reconnaître cette légitimité automatiquement.
- Il doit y avoir une harmonisation du langage. À la base, les 2 documents vont dans la même direction et l'arrimage est possible.
- L'OBV détient des connaissances à l'échelle du bassin versant et une analyse de ce territoire.
- Cet input devrait être davantage valorisée.

### **Présentation de Harm Sloterijk (COVABAR)**

- Dans la directive européenne, on parle de 3 niveaux pour contrôler les inondations. L'espace de liberté n'est pas applicable partout (aval - centre - amont). Ici, on ne fait pas de digues, c'est souvent vu comme la dernière chose à faire.
- Il y a tout de même possibilité de s'inspirer. Là-bas, les hydrologues ne laissent rien au hasard. Tout est calculé.
- Est-ce que l'Allemagne et la Suisse vous aident là-dedans ?
- Oui, les Allemands veulent que le saumon remonte le Rhin (symbole). Il y a beaucoup de collaboration, mais le concept de liberté est très hollandais, car ça agit plutôt localement.
- Quelle est la responsabilité de l'agence de l'eau qui remet les permis de construire ?
- Le propriétaire doit démontrer que sa maison est immunisée, mais il n'y a pas de recours contre le gouvernement de possible.
- Il commence à y avoir des demandes de construction sur pilotis au Québec dans les 2-20.
- La glace est un élément important au Québec qui peut causer plus de risques de danger.
- L'approche doit intégrer à la fois des solutions structurelles et non-structurelles.